



## Hotellerie - chomage partiel et reprise activité

-----  
Par aclementine

Bonjour,

Je suis en chomage technique depuis Mars 2020 en tant que réceptionniste CDI dans un hotel. Mon employeur m'a notifié il y a sept jours qu'il y aura une reprise d'activités, que nous allons être envoyé sur l'un des établissements car l'hotel où je travail d'habitude n'a pas encore ouvert. Il souhaite mon numéro de téléphone pour qu'il puisse m'informer des nouvelles informations. Cependant, il n'a pas précisé avec quelle prévenance nous allons être informé, ni quel établissement ni les horaires etc. J'ai demandé cela mais je n'ai pas eu de réponse précis. Je suppose donc que c'est possible que ce soit au dernier moment et qu'ils ne savent pas et "c'est selon leurs besoins". Cependant si je refuse je peut être sanctionner et même licencier. Je trouve cela induit sur la vie personnelle et c'est surtout stressant de ne pas savoir à quel moment je pourrai être prévenu que je dois travailler. Est-ce légal? Je sais que dans la convention des hotels, c'est particulier, donc il est possible que oui. Merci beaucoup pour votre aide.

-----  
Par sophie75

Hôtels / Cafés / Restaurants

Si vous cherchez des informations concernant les droits des salarié-e-s des Hôtels, cafés, restaurants ou de la restauration rapide.

allez sur le site de la CFDT hôtellerie, tourisme, Restauration